

## **Assurance-chômage**

**Les citoyens et citoyennes de Sherbrooke sont victimes de discrimination.  
La Ville de Sherbrooke interpellée par le  
Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie.**

---

**Sherbrooke, le 7 juin 2007** – Le Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie dénonce depuis des années les disparités dans le traitement fait aux prestataires de Sherbrooke versus ceux de l'extérieur de Sherbrooke tel qu'à Magog ou East-Angus. Depuis le 13 mai 2007, la réalité est pire que jamais.

**«140 heures d'emploi de plus pour se qualifier»  
«13 semaines de moins de prestations régulières»  
«des prestations à la baisse...»**

**«Toutes ces inégalités juste parce que nous n'habitons pas la bonne municipalité. C'est clairement de la discrimination en raison de son lieu de résidence»** affirme Denis Poudrier, coordonnateur du Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE).

L'organisme estrien demande au **Conseil municipal de la Ville de Sherbrooke** d'adopter une résolution dénonçant les inégalités actuelles et exigeant du gouvernement fédéral l'abolition des disparités de traitement à l'assurance-chômage créant une discrimination en raison du lieu de résidence.

**«Le MCCE comprend que l'assurance-chômage ne relève pas du niveau municipal, mais trouve important que la Ville de Sherbrooke se porte à la défense de ses citoyens et de leurs conditions de vie qui ont, souligne Denis Poudrier, un effet direct sur l'économie locale.»**

M. Poudrier a présenté oralement la problématique lors de la rencontre du Conseil municipal de Sherbrooke le 22 mai dernier et a déposé une vingtaine de dossiers étoffés à l'attention des élu-e-s. Une pétition circule actuellement où de nombreux signataires exigent l'intervention de la Municipalité dans ce dossier.

**«Le cas des employés de l'Estrimont Suites et Spa illustre bien cette discrimination. Ayant perdu leur emploi en raison de l'incendie du 26 mai dernier, une trentaine d'entre eux auront droit à 13 semaines de moins de prestations que leurs confrères et consoeurs parce qu'ils résident à Sherbrooke plutôt qu'à Magog»** explique Jean Lacharité, président du conseil central de la CSN en Estrie.

Le gouvernement canadien, en créant arbitrairement des régions économiques, a décidé d'isoler Sherbrooke des autres villes voisines. «**Magog et East-Angus se retrouvent dans la même région économique que Montebello, Mont-Tremblant, Shawinigan, La Tuque, Ste-Anne-de-Beaupré et Sorel... Mais sur quelle planète vivent nos décideurs?**» se demande M. Poudrier

Nous ne retrouvons pas de telles disparités résidentielles dans nos régimes publics de protections sociales. Les personnes retraitées, assistées sociales, étudiantes, accidentées du travail ou de la route ne sont pas désavantagées du fait qu'elles habitent à Sherbrooke. Elles ont les mêmes obligations fiscales et les mêmes avantages sociaux que les personnes résidant à Magog, East-Angus, Montréal ou Québec. Leurs primes d'assurance-médicament, d'assurance-automobile, d'assurance-vie ou d'assurance-chômage sont les mêmes. Leurs couvertures en cas de besoin ne varient pas selon leur lieu de résidence, sauf à l'assurance-chômage.

L'organisme «Illusion Emploi» se préoccupe des disparités de traitement présentes dans le monde du travail. «**Elles peuvent prendre différentes formes, mais que l'adresse de sa résidence puisse avoir un tel impact, c'est exceptionnel. Si les normes minimales du travail étaient différentes d'une municipalité à l'autre, ce serait tout à fait inacceptable**» affirme Manon Brunelle, coordonnatrice d'Illusion Emploi.

Aujourd'hui, les travailleuses et les travailleurs ne sont plus protégés par une loi nationale d'assurance-chômage. Le caractère universel de la Loi sur l'assurance-emploi n'existe réellement qu'au niveau des cotisations perçues sur nos salaires. Bien que nous payons toutes et tous le même pourcentage de notre salaire, notre couverture en cas de chômage est loin d'être identique. «**C'est comme s'il y avait des dizaines de régimes différents d'assurance-chômage au Canada**» souligne M. Poudrier.

La CSN-Estrie, Illusion Emploi et le conseil régional de la FTQ joignent leur voix au Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie et demandent au Conseil municipal d'agir afin que cette discrimination cesse et que les Sherbrookoïses ne soient plus considérées comme des citoyennes de seconde zone.

- 30 -

Renseignements: Denis Poudrier, coordonnateur  
Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)  
bureau: 819 566-5811